
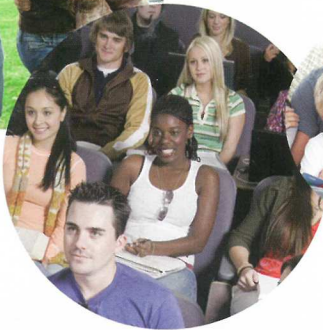
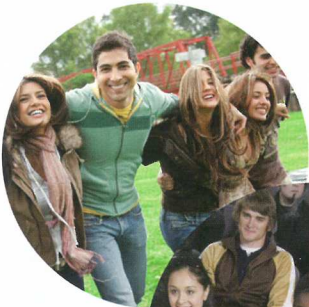


Connaître

L'AFEM 
A . F . E . M

Aide aux Familles et
Entraide Médicale



Le mot de la Présidente

70 ans après sa création, l'AFEM continue à venir en aide aux familles de médecins qui connaissent des situations dramatiques suite au décès ou à l'incapacité d'exercer du parent, père ou mère, médecin.

Pour la famille d'un médecin, les conséquences morales et financières d'un décès prématuré, brutal ou d'une incapacité de travail prolongée sont le plus souvent dramatiques. Le surendettement, les familles recomposées, aggravent encore les désastres financiers auxquels l'AFEM doit faire face. Les enfants en sont les principales victimes.

En apportant à tous ceux qui en font une demande justifiée une aide morale et financière, rapide et dans la durée, l'AFEM soulage ces familles dans le désarroi.

***Docteur Françoise Guize,
Présidente***

Mission de l'AFEM

Lorsque l'on évoque la nécessité de l'entraide médicale, on se heurte, même chez les médecins, à une incompréhension totale. Comment les médecins, eux-mêmes, peuvent-ils être victimes d'accidents ou être confrontés à la maladie, à la mort ? Comment ces médecins n'ont-ils pas anticipé la protection de leurs familles ?

A ces questions l'AFEM répond par des faits : la disparition du médecin entraîne, bien souvent, au-delà de l'énorme perte affective, une chute de revenus qui affecte plus ou moins gravement l'avenir de ses enfants suivant le degré de prévoyance ou d'imprévoyance du chef de famille.

Ces situations signalées par les délégués AFEM de toute la France remontent rapidement et permettent à L'AFEM d'agir par une lettre de soutien, un appel téléphonique, une aide financière immédiate si nécessaire et enfin l'envoi d'un questionnaire pour évaluer les besoins.

L'AFEM a une politique volontairement très affirmée à l'égard de ses étudiants. Depuis 1987, plus de 1000 bourses ont été distribuées. Un grand nombre d'aides aux études et d'aides complémentaires facilitent les projets d'avenir.

Les étudiants sont en contact direct avec une responsable de l'AFEM qui les prend en charge sur tous les plans, les guide et les soutient jusqu'à l'aboutissement de leurs études.

La dimension affective de cet échange, bien au-delà de l'aspect administratif et financier, est la priorité de l'association qui entend bien la pérenniser.

Grâce à ses donateurs et mécènes, l'AFEM redonne espoir aux familles et permet aux jeunes d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. La solidarité médicale existant bel et bien, il appartient à l'AFEM et à tous ceux qui participent à son action de le faire savoir, afin de ne laisser aucune famille médicale ignorer cette possibilité de soutien et d'accueil dans les périodes difficiles de leur existence.

L'esprit qui anime l'AFEM avec les étudiants

L'AFEM cherche avant tout à favoriser l'émergence et la **réalisation des projets d'avenir** qui lui sont soumis en s'attachant à soutenir moralement et psychologiquement les étudiants qu'elle prend en charge. C'est ainsi que chaque étudiant est accompagné par une responsable avec qui s'instaure **une relation de confiance et de respect mutuel**.

Les échanges par lettres, téléphones ou mails sont renforcés par **des rencontres** : la remise des bourses en octobre, puis d'autres réunions informelles en cours d'année à Paris et dans plusieurs villes universitaires de province.

Ces moments privilégiés sont très appréciés de tous et caractérisent l'originalité de l'association.

Comment aide-t-on les étudiants ?

L'aide aux enfants de médecins est ouverte à toute famille de médecin, qu'elle ait été ou non adhérente à l'AFEM.

Pour en bénéficier, les conditions requises par l'Association sont simples : être enfant de médecin, être âgé de moins de 26 ans et poursuivre des études supérieures ou une formation professionnelle.

Il est préférable de déposer une demande d'aide motivée, rédigée par l'étudiant, décrivant son projet. Cette demande, reçue par l'AFEM, est alors évaluée en considérant les critères suivants : revenu professionnel parental, revenus complémentaires, endettement, charges de famille, charges de logement. L'étudiant peut alors bénéficier de 3 types d'aide : Bourse, Aide aux Etudes, Aide Complémentaire.

La Bourse

D'un montant annuel de 6 000 euros, versée en 2 fois en octobre et février, elle est attribuée en fonction du cursus et du coût des études, des conditions de ressources de la famille et de la motivation de l'étudiant.

Grâce à la générosité des médecins à titre individuel, des conseils de l'Ordre, de l'Académie de médecine, des mutuelles, de certaines associations de médecins retraités, nous atteignons le chiffre de 113 bourses (en 2014).

Les Boursiers suivent les orientations les plus diverses : médecine et métiers paramédicaux, droit, écoles d'ingénieur ou de commerce, informatique, agronomie, lettres, langues, beaux-arts...

L'Aide aux Études

Elle est d'un montant annuel de 4 000 euros versé en 2 fois en octobre et février. Cette aide est attribuée à des familles dont la situation financière est moins dégradée ou lorsque le logement et le coût des études est plus faible.

Ces aides peuvent aussi soutenir plusieurs jeunes d'une même famille et être attribuées à d'anciens boursiers lorsqu'ils prolongent leurs études ou font une spécialisation d'un an.

90 aides aux études sont actuellement distribuées.

L'Aide Complémentaire

Elle permet de prendre en charge, sur justificatif de paiement, des frais exceptionnels tels qu'une inscription à des concours, des conférences d'internat ou des écoles préparatoires. Cette aide peut aussi servir à financer des frais de déplacement ou d'équipement informatique. En aucun cas elle ne sert de caution à un loyer.



**Notre action
s'inscrit dans la durée :
toutes disciplines
confondues, un étudiant
est soutenu 3 ans
en moyenne, certains
le sont durant 7 ans.**

Comment aide-t-on les familles ?

Avec l'évolution de la société, notamment l'endettement et la recomposition de familles, nous constatons un besoin croissant de ces aides. Les demandes sont de plus en plus nombreuses et **la précarité de certaines familles médicales est angoissante**. Nous tissons avec ces mères, pères ou grands-parents souvent désemparés de solides liens d'amitié.

Notre souhait est de soutenir ces familles de façon efficace et chaleureuse et notre inquiétude est d'en laisser de côté par ignorance.

L'aide s'adresse aux familles avec des enfants jeunes ou en cours de scolarité.

Actuellement une centaine de familles bénéficient de l'aide de l'AFEM.

- Alors qu'au moment d'un drame familial (décès, invalidité...) les aides administratives sont un peu longues à se mettre en place, l'AFEM sait se mobiliser très rapidement pour apporter un « **Secours d'urgence** » s'élevant à 3 500 euros et conduisant presque toujours à un suivi personnalisé .

Nous pouvons alors mettre en place deux autres formes d'aide :

- Le « **Secours de rentrée** » d'un montant de 2 000 à 3 000 euros, selon le nombre d'enfants et leur âge. Cette aide va contribuer à financer les dépenses de rentrée scolaire.
- Le « **Secours d'été** » d'un montant de 2 000 à 3 000 euros. Il va permettre aux jeunes scolaires de partir en centre de vacances, de faire des stages ou des séjours linguistiques.

Bien entendu, ces aides sont accordées après avoir reçu les justificatifs nécessaires, avec l'aide des délégués AFEM départementaux.

Historique

L'AFEM (Aide aux Familles et Entraide Médicale) est une Association loi 1901 qui a pour mission d'aider les enfants et les familles de médecins en détresse.

Créée en 1945, l'AFEM était initialement dévolue aux veuves de médecins disparus pendant la guerre et dont personne n'imaginait le dénuement.

Puis son action, sous l'égide de Mesdames Milliez et Guillaumat, s'est étendue aux familles médicales pour s'orienter ensuite, plus spécifiquement vers les enfants et les étudiants, soutenus jusqu'au bout de leur parcours.

Comment fonctionne l'AFEM ?

Depuis ses origines, le fonctionnement de l'AFEM repose sur le bénévolat, gardant ainsi l'esprit de solidarité et l'élan du cœur impulsés par ses fondateurs. Mais au cours des années, elle a su évoluer, s'organiser, profiter des structures statutaires inhérentes à toute association pour s'entourer de compétences, assurer une gestion rigoureuse et transparente, et poursuivre sa marche en avant.

Son schéma de fonctionnement est en fait très simple. On pourrait le résumer ainsi :

Sur le terrain, **des délégués**, dans la majorité des départements français, forment le **relais** indispensable **entre le milieu médical et l'équipe parisienne** qui constitue le véritable pivot de l'Association.

Cette équipe établit et entretient un contact durable et personnalisé avec les jeunes et les familles. Elle gère, administre et anime l'ensemble de l'Association.

Dans ses fonctions, l'équipe parisienne est soutenue par un Conseil d'Administration qui contrôle et propose et une Assemblée Générale qui décide et contrôle également différentes orientations.

Mais voyons de plus près les rôles de ces différents acteurs.

Les Délégués

- Prennent contact avec les familles et les étudiants en difficulté et les orientent vers l'équipe parisienne qui, après étude du dossier, prend les décisions d'aides et assure leur prise en charge. Il appartient aux délégués de maintenir les relations et de favoriser, autant que faire se peut, des rencontres et échanges entre jeunes.
- Ils constituent les interlocuteurs indispensables auprès des Conseils départementaux de l'Ordre, des médecins et des différents mécènes.
- Ils font connaître l'action de l'AFEM aux médecins de leur département et sollicitent leur générosité.
- Ils agissent en étroite collaboration avec l'équipe parisienne et sont membres de droit de l'Assemblée Générale, prenant part ainsi aux grandes orientations de l'Association. Leur engagement, renouvelable tous les 3 ans, les implique plus directement dans l'action.

L'Équipe parisienne

Formée de 8 bénévoles et assistée d'un secrétariat à mi-temps, elle est l'élément moteur de notre Association.

- Elle assiste les familles déstabilisées par un problème ou un deuil et les soutient jusqu'à ce que leur situation s'améliore.
- Elle prend en charge les jeunes étudiants et les accompagne tout au long de leur parcours jusqu'à la réalisation de leur projet.
- Elle procède aux appels de dons auprès des Médecins et des Mécènes et les informe des réalisations effectuées grâce à leur générosité.

- Elle assure avec rigueur la gestion comptable de l'Association .
- Elle prend en charge tous les problèmes de communication et anime le réseau.
- A partir d'une étude approfondie des besoins, elle élabore une stratégie adaptée et propose des plans d'action aux deux instances que sont le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale.

Le Conseil d'Administration

Il comprend le Bureau, des représentants de délégués et des personnalités du monde médical dont la notoriété et la connaissance du milieu sont des atouts précieux.

Il contrôle, fixe les objectifs, décide, dans le souci constant de mieux faire connaître l'Association et d'étendre son champ d'action vers ceux qui en ont réellement besoin.

Son implication croissante est un facteur important de dynamisme.

L'Assemblée Générale

Elle comprend, outre le Conseil d'Administration, les Mécènes les plus généreux (qui donnent 3 000 euros ou plus) et la totalité de nos délégués.

Elle a pour mission d'approuver les comptes et les différentes orientations qui lui sont soumises.

Vivante, interactive, elle suscite nombre d'interrogations et de débats. Formée de personnes venues d'horizons divers mais proches des problèmes de la profession médicale, elle constitue une importante force de proposition.

Grâce à l'ensemble de ses protagonistes, l'AFEM évolue harmonieusement, toujours soucieuse de témoigner dans un climat de confiance et d'amitié, de la solidarité des médecins envers les familles et les enfants de leurs confrères .



Qui finance l'AFEM ?

L'AFEM ne perçoit aucune subvention de l'état ou de collectivités locales.

C'est une association uniquement financée par des dons. Ses ressources sont collectées auprès des médecins, organismes et entreprises liés à la profession médicale.

Le financement est donc le résultat de la générosité individuelle des médecins. Il témoigne de la solidarité de la profession envers les familles de confrères en difficulté.

Une bonne communication permet d'assurer la régularité des flux financiers et le développement des ressources.

La confiance de nos donateurs est établie :

- Sur la transparence de nos comptes certifiés par un commissaire aux comptes,
- Sur le fait que la gestion est entièrement bénévole et que plus de 90% des ressources sont consacrées aux actions de soutien,
- Sur le fonctionnement dynamique de notre structure associative (Conseil d'Administration et Assemblée Générale),
- Sur la cohérence de la politique poursuivie depuis des années à l'égard des étudiants.

Dons et donateurs

Qui sont nos mécènes ?

En tout premier lieu, ce sont :

les Conseils de l'Ordre, national et départementaux; ensuite viennent : l'Académie de Médecine, les Mutuelles, les associations de médecins retraités, les médecins individuels, divers organismes et d'anciens boursiers.

Actuellement

Les Conseils de l'Ordre départementaux sont de plus en plus nombreux à participer au soutien des étudiants orphelins de médecins car la mission de l'AFEM et son action sont mieux connues et appréciées. Les aides de longue durée apportées par l'AFEM sont complémentaires de celles des comités d'entraide des conseils de l'Ordre.

Nos objectifs

La politique menée par le Conseil d'Administration concernant la collecte des dons cherche à atteindre les objectifs suivants :

- Maintenir et augmenter une participation des dons individuels des médecins,
- Rajeunir la cible des donateurs
- Chercher des moyens supplémentaires de diffusion de nos appels de dons,
- Fidéliser nos mécènes,
- Trouver de nouveaux mécènes, liés à la profession médicale, susceptibles de parrainer nos étudiants.

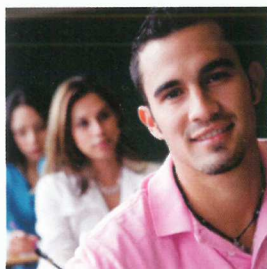
La gestion prévisionnelle de nos ressources et la régularité de la collecte des dons permettent d'envisager avec confiance la poursuite de nos actions.

Témoignages



Toutes vos aides financières et vos lettres remplies de chaleur humaine et d'encouragements me poussent d'une année sur l'autre à la poursuite d'études passionnantes mais très prenantes.

Claire, 22 ans



Vous mettez en nous une confiance, un optimisme contagieux, nous permettant de croire que chacun de nous arrivera à surmonter les événements douloureux de sa vie.

Pierre, 20 ans

Je ne sais comment vous dire la joie que j'ai eue en lisant votre lettre porteuse d'une aussi bonne nouvelle. La bourse dont je pourrai bénéficier est une chance inespérée et nous allons ainsi être soulagés d'une partie de nos soucis financiers.

Anne, étudiante en médecine



J'ai été heureusement surprise de votre diligence et de votre efficacité. Vous êtes le seul organisme ou association qui se soit manifesté aussi rapidement. Merci.

Madame F, Haute Vienne

Comment soutenir nos actions ?

- Informez les médecins et leur famille sur nos actions, nos possibilités d'aides.
- Devenez donateur en adressant un don de 45 euros, 90 euros, 160 euros (ou plus) nous permettant de poursuivre notre mission.
(votre don sera déductible de vos impôts (66%), un reçu fiscal vous sera adressé).
- Devenez mécène en finançant en totalité ou en partie nos aides aux étudiants.



168 rue de Grenelle 75007 PARIS

Tél. 01 45 51 55 90

Fax : 01 45 51 54 78

info@afem.net

www.afem.net